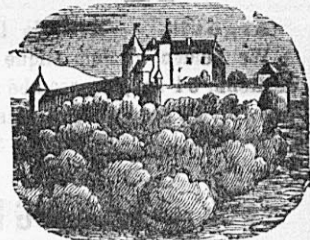




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE : BULLE, arr. 9⁰² 2⁰⁰ 9³⁰. BULLE, dép. 5¹⁵ 12²⁵ 6³⁵.

ANNONCES

District de la Gruyère : une seule insertion, 15 c. ; annonces répétées, 12 c. Canton et Suisse, 15 cent. Etranger, 20 cts. la ligne ou son espace. Annonces mortuaires, 20 c. RÉCLAMES : Suisse, 30 cent. Etranger, 40 cent. la ligne. S'adresser à Publicitas, S. A. suisse de publicité. (Cercle catholique, 1er étage).

ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 4 50
 . . . 6 mois » 2 50
 Étranger . . 1 an » 9.—
 . . . 6 mois » 5.—
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

Commerce des denrées monopolisées

En date du 9 courant, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a pris un arrêté concernant la répartition des denrées monopolisées. Le Département militaire fédéral a autorisé, en date du 23 courant, le Conseil d'Etat à procéder à la répartition des denrées monopolisées conformément aux dispositions de son arrêté précité. La répartition du riz et du sucre pourra dès lors être faite très prochainement par l'Office de ravitaillement, suivant les prescriptions des arrêtés fédéral et cantonal. Nous donnons ci après les principales dispositions de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 février concernant la répartition des denrées monopolisées.

Art. 1^{er}. — La répartition des denrées monopolisées (sucre et riz) aura lieu par les soins de l'Office de ravitaillement et de surveillance, qui établira, à cet effet des cartes pour chaque ménage sur les bases suivantes :

La quantité de sucre et de riz livrable à la consommation sera déterminée mensuellement.

Jusqu'au 15 mars prochain, la quantité de sucre est fixée à 500 grammes par personne au dessus de deux ans.

La quantité de riz est fixée à 400 grammes par personne.

Art. 2. — La consommation du sucre pour les usages spéciaux est réservée.

L'Office de ravitaillement prendra les mesures utiles pour la livraison des denrées monopolisées nécessaires aux besoins des pharmacies, hospices, hôpitaux, orphelinats, soupes populaires et scolaires, confiseries et boulangeries et des établissements soumis à la loi sur les auberges.

Art. 3. — Les denrées seront livrées par contingents mensuels et répartis par les soins et sous la responsabilité des conseils communaux, entre les négociants et les sociétés de consommation de chaque localité, selon les normes établies par l'Office de ravitaillement.

Art. 4. — Les conseils communaux indiqueront, sur les cartes qui leur seront livrées par l'Office de ravitaillement et de surveillance, les quantités de marchandises monopolisées aux

quelles ont droit les ménages aux termes de l'article premier du présent arrêté. Ces cartes seront, en principe, établies au vu du livret de famille.

Les négociants ne peuvent livrer les denrées monopolisées qu'au vu de la carte établie par l'autorité communale et après avoir inscrit la quantité fournie sur la dite carte. Cette quantité ne peut en aucun cas dépasser celle indiquée par le Conseil communal.

Art. 5. — Les marchandises monopolisées seront envoyées aux autorités communales franco de port et contre paiement par chèque ; elles seront expédiées à la station la plus rapprochée.

Si les marchandises sont prises au dépôt de l'Office de ravitaillement à Fribourg, elles seront livrées contre paiement comptant.

Art. 6. — Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront punies de l'amende pouvant s'élever jusqu'à 10.000 fr. ou de l'emprisonnement jusqu'à trois mois. Les deux peines peuvent être cumulées. La première partie du code pénal de la Confédération suisse, du 4 février 1853, est applicable.

Les contraventions seront jugées par les tribunaux correctionnels.

Art. 7. — Les fournisseurs qui feront de fausses déclarations ou les personnes qui falsifieront les indications de la carte seront passibles des peines prévues à l'art. 6.

(Communiqué de l'Office de ravitaillement.)

NOUVELLES SUISSES

Le prix du blé. — Le Conseil fédéral a autorisé le Département militaire à élever de 6 fr. le prix du blé par 100 kilos, par suite de la hausse des prix d'achat, qui ont atteint 60 fr.

La nouvelle hausse du pain. — Le Département militaire fédéral communique qu'à la suite de la hausse du prix du froment, les prix des produits de la mouture seront élevés dans la proportion. Le prix de la farine monte par exemple de 59 fr. à 65 fr. 25 les 100 kilos. Les prix de vente du froment de la Confédération étaient l'année dernière tellement au dessous du prix du marché mondial (parfois jusqu'à mille francs et plus par wagon)

que les réserves constituées au début de la guerre par d'heureuses opérations en Amérique se trouvent à peu près épuisées. Comme dans les futurs transports on rencontrera de grandes difficultés de tout genre, et que les risques comme les frais augmenteront d'une façon démesurée, il est devenu absolument nécessaire de fixer un prix de vente se rapprochant quelque peu du prix d'achat. Toutefois le prix de vente de 56 fr. les 100 kilos est encore inférieur d'environ 4 fr. au prix actuel de revient. L'augmentation du prix de la farine aura pour effet d'élever le prix du pain d'environ cinq centimes par kilo ; mais pour laisser au même taux le prix de vente du pain aux nécessiteux, la Confédération prendra à sa charge cette augmentation, en portant de cinq à dix centimes par kilo de pain sa collaboration à l'œuvre de secours. Elle prend de même à sa charge, en ce qui concerne cette œuvre, l'augmentation du prix du sucre et du riz décidée le 6 de ce mois.

Un triste convoi d'évacués. — Le convoi des évacués de vendredi comprenait, entre autres, une trentaine de pensionnaires de l'Hospice général de Valencienne, vieillards, incurables, infirmes, des aveugles, des muets ou des sourds muets, des rhumatisants. Leur nourriture, insuffisante depuis longtemps, avait été supprimée le jour de leur départ. Ils paraissaient exténués par le voyage et avaient l'aspect le plus misérable qui se puisse imaginer.

De nouveaux déserteurs. — De nouveaux déserteurs allemands ont franchi la frontière. Ils ont été très bien accueillis par nos soldats, qui leur ont offert une nourriture substantielle, dont ils avaient grandement besoin. Les hommes, visiblement affaiblis, ont déclaré n'avoir que des batteries à manger et n'ont pas caché leur satisfaction quand ils purent se régaler de chocolat et de pain. Répondant à une question qui leur fut posée au sujet des prochaines opérations en Alsace, ces soldats ont déclaré que leurs officiers s'attendaient, à proximité de notre territoire et dans un bref délai, à une offensive française.

Une famille suisse victime de la guerre sous marine. — La famille Camenzind, originaire du canton de Schwytz, qui résidait au Caire, télé-

graphie de Malte que le vapeur à bord duquel elle s'était embarquée à Alexandrie (Egypte) pour Gênes, afin de rentrer en Suisse, a été torpillé en route. La famille Camenzind a été sauvée et débarquée à Malte.

Prix maximum du froment et du seigle. — Décision du département militaire suisse du 23 février 1917 :

A partir du 26 février 1917, le commissariat central des guerres vend le froment et le seigle à 56 francs les cent kilos nets, par wagons complets, franco station de l'acheteur, moyennant paiement comptant.

Ce prix sera aussi compté pour les répartitions à partir du 16 février 1917.

Les prix maxima des produits de la mouture du froment, de l'épeautre, du seigle et du méteil sont fixés comme suit :

Farine entière, 65 fr. 25 ; remoulage (recoupe), 30 fr. ; son, 28 fr. les cents kilos nets, sans sacs, pris au moulin ou au magasin, par quantités de 100 kilos et plus, d'une seule sorte, calculés sur un blutage de 82 pr. cent.

Le prix maximum peut être élevé de deux centimes et demi par kilogramme pour la vente par sacs de moins de cent kilos jusqu'à 25 kilos d'une seule sorte.

Cette augmentation comprend tous les débours du vendeur pour amener la marchandise dans ses magasins et le camionnage jusqu'à la gare d'expédition, pour le chargement et l'emballage, et si la marchandise n'est pas transportée par chemin de fer, pour le camionnage jusqu'au domicile de l'acheteur dans un rayon de 4 kilomètres. Les frais de chemin de fer ou de camionnage à de plus grandes distances sont à la charge de l'acheteur.

Les prix maxima de la vente au détail (quantités inférieures à 25 kilos) sont les suivants :

Farine entière 76 centimes ; remoulage (recoupe), 36 cent. ; son 34 cent. par kilo net ou brut pour net (emballage pour la marchandise).

Sur le front italien. — Le lieutenant-colonel Arthur Fonjallaz, commandant du 9^{me} régiment, est autorisé à se rendre sur le front italien. Cet officier distingué, qui a fait autrefois un stage à l'école militaire de Modène et qui compte de nombreuses relations dans l'armée italienne, a été spécialement invité par le haut commandement italien.

eux, sans risque
 chances de gain !
 à Primes de la
 RE, LUCERNE
 — Fr. 1.000.000.—
 GES
 s sur les obligations mêmes.
 31 Mars 1917
 7.810.-- en espèces
 t remboursable
 mes de Fr.
 00 ; 5.000
 etc., soit au
 minimum de Fr. 10.—
 ôle officiel le 31 mars de ch
 rtissement, conformément à
 que Cantonale Lucernoise.
 ge seront remboursées sans
 après le tirage.
 es dans la Feuille Officielle
 acheteur d'obligations qui en

table.

Ribes

se recommande pour
 ges et blancs, ga

bouteilles et ouverts.
 sition des clients.

de soumission

viron 180 m², provenant
 d du chemin de Motélon
 provenant des Combes et
 e, en Bouleyres, au bord
 par m² jusqu'au samedi
 r, et ouvrira à cette date
 mateurs présents.
 L'Inspecteur des forêts
 du 3^e arrdt.

IEZ

RRUGINEUX
 ombatire: Anémie,
 nque d'appétit etc. Fr. 3.50
 BROU DE NOIX
 ec succès contre Impuretés
 rtes, etc. Fr. 3.— et Fr. 5.50
 HE ET CAMOMILLES
 ndigestions, maux de tête
 etourdissements, etc.
 ires et fourrés Fr. 1.— et Fr. 2.—
 gies et pharmacie
 Z à MORAT
 m COLLIEZ et la
 UX PALMIERS

FUNÈBRES

tous pays.
 one 121 Genève
 EILS
 s très modérés.
 funéraires, etc.
 de Fribourg :
 ur ; FRIBOURG-VILLE:
 n et dépôt, Rue de l'Univer-
 DENIS, M. Emile Schroe-
 ment, ébéniste ; ESTAVA-
 ères, ébénistes.

Argovie. — Mort de froid. — A Weinfeld, un domestique du nom de Rohn, 54 ans, a succombé au froid. Son corps a été retrouvé dans le ruisseau du village de Rebstein.

A L'ÉTRANGER
La guerre en Europe.

Communiqué officiel anglais du 26 février.

Le mouvement signalé dans les communiqués des 24 et 25 n'a subi aucune modification au cours de la journée sur les deux rives de l'Ancre. Notre avance s'étend à l'heure actuelle sur un front d'environ 17 km. 600, de l'est de Guedecourt, au sud de Gomecourt, et atteint une profondeur de 3 km. 200.

Outre le village de Serre, enlevé hier, nous occupons également un point d'appui à la butte de Varlenecourt, ainsi que les villages de Varlencourt, Faucourt, Pys et Miramont. Nous avons atteint les abords de La Barque et Puisieux au Mont.

Prise de Kut-el-Amara.
Les Anglais ont pris Kut-el-Amara, capturant, outre 1720 prisonniers, dont 5 colonels, 4 canons de montagne, 3 lance-bombes et une grande quantité de fusils, de mitrailleuses et de munitions.

Les « U » passent un mauvais quart d'heure.

Suivant l'*Echo de Paris*, il a y eu dans la période du 1^{er} au 19 février vingt-deux rencontres avec des sous-marins allemands, dont plusieurs ont été détruits. Mais on n'est pas autorisé à donner le nombre de ces derniers.

Les Allemands en Belgique Plus de cent mille Belges condamnés en un an.

La *Deutsche Juristenzeitung* (Gazette des juristes allemands) vient de publier une statistique des condamnations prononcées du 1^{er} octobre 1915 au 30 septembre 1916, dans le rayon du gouvernement général allemand en Belgique. En tout 103.092 personnes ont été condamnées. 100 furent condamnées à mort, 491 à des peines de réclusion, 11.001 à des peines de prison, 591 ont été condamnées à la déportation à l'intérieur de l'Allemagne, 88.266 à des peines d'amende. Parmi ces condamnés, on compte 83.192 hommes et 19.857 femmes. Les condamnés se divisent en 49.725 Wallons et 41.184 Flamands.

Cette statistique a été établie avant que fût appliqué le système des déportations en masse.

La riposte de l'Angleterre au blocus allemand.

La *Gazette de Londres* publie un nouvel ordre de cachet relatif au blocus et répondant aux mesures allemandes à l'égard du trafic maritime mis à exécution à partir du 1^{er} février, mesures qui sont en contradiction flagrante avec les règles du droit international et les principes de l'humanité.

Désormais tout navire rencontré en mer venant ou se rendant dans un pays neutre auquel l'ennemi peut avoir accès, sera réputé en provenance ou à destination de l'ennemi, et sera amené dans un port afin d'y être examiné et au besoin mis en adjudication par la cour des prises.

Tout navire portant des marchandises en partance ou à destination de l'ennemi sera sujet à être saisi et condamné pour s'être prêté au transport de ces marchandises. Une exception

Feuilleton au prochain numéro.

est faite pour les navires qui se soumettront à l'examen de leur cargaison dans les ports britanniques ou alliés. Toute marchandise qui apparaîtra à l'examen comme étant de provenance ou à destination de l'ennemi sera sujette à confiscation.

CANTON DE FRIBOURG

Vente et achat de produits destinés à l'agriculture.

L'office cantonal de ravitaillement, à Fribourg, informe les personnes qui ont des pommes de terre à vendre pour plantations, des céréales pour semences (avoine, orge, froment de printemps) des semences de trèfle, luzerne, esparcette, des pois, haricots, fèves, etc., qu'elles peuvent lui adresser leurs offres par l'entremise de leur Autorité communale.

De même les personnes et communes qui désirent acheter des pommes de terre en vue des plantations du printemps, des céréales pour semences, des semences de trèfle, esparcette luzerne, ray-gras, mélanges de graines fourragères, des pois, haricots, fèves, des engrais simples (scories et sels de potasse), du sulfate de cuivre et appareils pour sulfatage des pommes de terre peuvent également, par l'entremise de leur autorité communale, adresser leurs demandes au dit bureau.

Les inscriptions seront closes le 10 mars prochain.

En vue d'intensifier la production agricole dans notre canton, nous osons espérer que les personnes qui sont en possession de semences voudront bien les mettre à la disposition de notre agriculture fribourgeoise contre paiement d'un prix équitable et que celles qui ont besoin de ces semences s'empresseront de faire leurs commandes.

Il est toutefois bien entendu que les agriculteurs qui se sont déjà inscrits auprès de leur société d'agriculture n'ont pas besoin de renouveler leurs commandes, attendu que la Fédération des Syndicats d'achats les possède déjà et que c'est par son entremise que la répartition des marchandises sera effectuée.

Pour les enfants. — Le fait que les enfants au-dessous de deux ans ne doivent pas être mis au bénéfice de la répartition du sucre provoque des réclamations, et cela se conçoit puisque ce sont les enfants et les vieillards qui ont surtout besoin de sucre.

L'autorité cantonale bernoise, qui avait exclu les enfants de la distribution du sucre, a rapporté cette mesure. On peut espérer qu'il en sera de même chez nous.

Nécrologie. — On annonce la mort survenue à 46 ans, à la suite d'une attaque, de M. Antoine Hartmann, directeur de musique, à Fribourg, l'un des fondateurs de l'École de musique de Fribourg et directeur de la musique de landwehr.

Un hôpital de grands blessés à Fribourg. — Une des conséquences de l'internement en Suisse des blessés et malades des pays belligérants a été l'établissement à Lucerne du grand hôpital où sont traités et soumis à de nouvelles opérations ceux dont les blessures seraient susceptibles d'amélioration. Mais le grand bâtiment d'administration des assurances ne semble pas suffire aux besoins actuels. Le médecin en chef de l'armée a décidé la création d'un nouvel hôpital qui sera établi à Fribourg, dans le bâtiment récemment construit pour la Maternité, qui n'a pas encore été affecté à sa destination primitive.

Une des considérations qui ont retardé la décision prise était la difficulté de se procurer le matériel d'opérations. Grâce à l'intervention du gouvernement français, cette difficulté vient d'être résolue. Une somme de 60.000 francs a été mise à la disposition du futur hôpital qui, on l'espère, pourra déjà s'ouvrir au commencement du mois prochain. On pense y installer une clinique de plus de trois cents lits. Dès l'ouverture des négociations, des sommités chirurgicales, à la tête desquelles se trouve le Dr Clément, ont promis leur concours. Ils assumeront la tâche de traiter les blessés français, belges et anglais.

GRUYÈRE

Les cartes de vivre. — Depuis quelques jours, le personnel du bureau de ville est sur les dents; il est assailli par nos ménagères qui viennent chercher les cartes sans lesquelles elles ne pourront pas être servies de sucre ou de riz.

Cependant, le zèle et la bonne volonté que tous les employés savent montrer vis-à-vis du public réussit à contenter tout le monde sans trop d'attente.

Réduire la consommation du sucre, c'est bien, puisque l'on n'en possède pas trop en Suisse. Cependant, n'y aurait-il pas été de rigueur d'assurer aussi le ravitaillement des propriétaires de ruchers, dont les abeilles sont condamnées à mourir de faim si l'on ne peut leur donner du sirop? Les abeilles forment une partie importante de notre richesse nationale. Les autorités feront certainement quelque chose pour elles.

La mort d'un brave. — Le 18 juillet 1916, décédait, dans sa 28^e année, à l'hôpital de Budapest, M. Jules Mora, soldat au 156^e régiment d'infanterie, fils de Joseph, dont les parents sont domiciliés à Bulle. Ce brave jeune homme était parti plein d'enthousiasme pour la défense de sa patrie; tous ceux qui connaissent ses excellentes qualités souhaitaient pour lui une heureuse campagne et un prompt retour. Hélas! Jules Mora est tombé au champ d'honneur. Fait prisonnier par les Autrichiens, il fut soigné de ses blessures à l'hôpital de Budapest, où il est décédé des suites d'un refroidissement. Seul, le retour d'envois postaux à lui adressés a fait connaître en son temps la triste réalité. Cependant, en dépit des apparences, sa famille et ses amis conservaient quand même un peu d'espoir, puis qu'aucun avis officiel ne venait confirmer sa mort. Cet avis vient seulement de parvenir à la famille affligée.

Nous garderons de Jules Mora un affectueux souvenir, car il fut pendant cinq ans employé dans notre imprimerie et nous avons pu apprécier ses qualités d'ordre, de ponctualité et de travail, comme aussi ses réelles qualités morales.

Nos sympathies vont à la famille éprouvée par ce deuil si cruel.

C. E. G. — Les chemins de fer électriques de la Gruyère ont encaissé en janvier écoulé une recette de 57 mille 593 fr., supérieure de 7953 fr. à celle de janvier 1916. L'augmentation porte surtout sur les marchandises. Le rendement par kilomètre est pour janvier 1917 de 1175 fr., tandis qu'il était de 1013 fr. pour janvier 1916.

Exposition intéressante. — Nos amis les internés sont fort ingénieux pour occuper utilement les loisirs que leur laisse la discipline à laquelle ils sont soumis. Nous avons vu déjà les objets fabriqués par les

internés de Montbovon, par ceux de Charmey et de Gruyères.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'apprendre à nos lecteurs que les internés de Spiez ont organisé une exposition des objets sortis de leurs mains habiles. M. Morel, libraire, bien voulu prêter sa vitrine à cette intéressante exposition. On peut y admirer de ravissants ouvrages en fibres ou en racines: cadres, paniers à ouvrages, corbeilles, coffrets, voisinant avec les sous-mains et les albums de travail le plus délicat.

Le public vaudra certainement encourager nos chers internés en visitant cette exposition et en y achetant l'un ou l'autre des ouvrages qui sont d'un prix à la portée de toutes les bourses. (Prière à nos confrères de reproduire)

Représentation de Broc.
Les Bleuets ont remporté dimanche un franc et légitime succès, lors de la représentation offerte à Broc en faveur des pauvres de la localité. Le public assistait nombreux et a fait salle comble. Il n'a pas ménagé ses vigoureux applaudissements, soit aux chanteurs, soit aux acteurs. Pour être juste, il faudrait les citer tous. Cependant, on ne saurait passer sous silence, en particulier, l'*Angélus de la mer*, chanté par M. Jacquot, qui a certainement conquis bien des suffrages. Dans ses chansons, M. Collard s'est fait applaudir; il possède une remarquable voix que l'on ne se lasse point d'entendre, et qu'il sait du reste manier avec une souplesse et une virtuosité qui charment.

Les deux comédies, dont tous les rôles ont été fort bien tenus, ont franchement déridé l'assistance. Ce fut une explosion de fous-rires.

Cinéma. — Le programme de gala du Cinéma Lux attirait, dimanche soir, une foule compacte. Le public n'a pas eu souvent l'occasion de voir un film aussi grandiose et aussi dramatique que celui du *Cirque de la Mort*.

La famille de Joseph MORA, à Bulle, et toute la parenté, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances du décès de

MONSIEUR
Jules MORA

leur très regretté fils, frère et parent, survenu à l'Hôpital de Budapest, le 18 juillet 1916, à la suite de blessures reçues à la guerre.

R. I. P.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

A tout seigneur tout honneur!

Les Pastilles Wybert-Gaba sont depuis 70 ans un remède indispensable dans les familles. Leur efficacité est sans pareille contre les catarrhes, irritations, maux de gorge, bronchites, influenza, asthme, etc.

Refusez toute imitation! Les Pastilles Wybert-Gaba se vendent partout, mais seulement dans des boîtes bleues, à 1 franc.

Vous **Economisez**, Madame, 1013

en n'employant que le vrai succédané de café hygiénique du **Rd. curé Kunzle** bien connu par sa brochure: « Bonnes et mauvaises herbes ».

En vente dans les épiceries à Fr. 1.10, en paquets de 1/2 kg.; à défaut demandez s. v. pl. la liste des dépôts aux fabricants:

Usines de produits alimentaires S. A.
Oiten.

Toujours
Un
MISES
Vendredi 2 mars
à son bureau, à B
tout prix:
1. 40 actions Ch
Gruyère;
2. 1 action 1^{re} cla
Docteur HER
BROO
de retour
A louer
pour le 15 mars un
ment de 3 pièces ave
S'adresser à Nicolas
rue du Moléson, Bulle.
Oz dema
pour 15 avril ou époque
appartement
confio
de 3 pièces.
S'adresser sous P
Publitas S. A., B
Les Coupo
de la
Société de
Producteurs C
de Bulle sont payables
Louis BLANC, direc
Tricotage à la m
en tous genre
Se recommande
Mad. BERTHE
Rue de Gruyè
Maison Gippa, 1
Demand
vos
RUBANS ENCR
PAPIERS CARB
et toutes fourni
pour Machines à
à Edouard BER
représentant
Rue de Gruyères, B
Belles POM
de table
toutes de première
10 kg., fr. 6.50; 15 kg
100 kg., fr. 60.—
Franco, contre rem
envois:
Léopold BERNASCONI

Grand Magasin de Chaussures

Place de l'Union

(Fondé en 1868)

Place du Cheval-Blanc

Toujours le mieux assorti en chaussures pour Messieurs, Dames, Enfants, Fillettes et Garçons.

Marchandises de 1^{er} choix. — Prix défiant toute concurrence.

Profitez de l'occasion !

Un stock de marchandises cédées à très bas prix.

CHARLES MAYER, BULLE

Maison de toute confiance.

Téléphone N° 10.

RÉPARATIONS

Téléphone N° 10.

Toujours l'escompte 3 %.

Voir les étalages.

MISES JURIDIQUES

Vendredi 2 mars prochain, à 11 heures du matin, à son bureau, à Bulle, l'Office des poursuites vendra à tout prix :

- 40 actions Chemins de fer électriques de la Gruyère ;
- 1 action 1^{re} classe Montreux-Oberland bernois.

Office des poursuites.

Docteur HERZOG BROC de retour.

A louer

pour le 15 mars un appartement de 3 pièces avec lumière. S'adresser à Nicolas Morand, rue du Moléson, Bulle.

On demande

pour le 15 avril ou époque à convenir un appartement confortable de 3 pièces. S'adresser sous P 366 B, à Publicitas S. A., Bulle.

Les Coupons

de la Société des Producteurs de lait de Bulle sont payables chez M. Louis BLANC, directeur.

Tricotage à la machine

en tous genres. Se recommande Mad. BERTHET, facteur, Rue de Gruyères, Maison Gippa, Bulle.

Demandez

vos RUBANS ENCREURS PAPIERS CARBONES et toutes fournitures pour Machines à écrire à Edouard BERTHET, représentant, Rue de Gruyères, BULLE.

Belles POMMES

de table toutes de première qualité 10 kg., fr. 6.50 ; 15 kg., fr. 9.50 ; 100 kg., fr. 60.— France, contre remboursement envoi : Léopold BERNASCONI, Lugano.

A vendre

une belle jeune vache prête au veau, garantie bonne laitière. S'adresser à Publicitas S. A., Bulle.

Cocher ou postillon

est demandé immédiatement. Certificats demandés. Si possible se présenter personnellement à

J. REMY, camionneur, BULLE

Rucher

à vendre, avec 4 fortes colonies et matériel divers. Conditions favorables. S'adresser sous P 367 B, à Publicitas S. A., Bulle.

Boucherie chevaline Vevey

achète chevaux pour la boucherie au plus haut prix du jour. En cas d'accident se rend sur place pour l'abatage.

Tous les jeudis au Cercle catholique, à Bulle.

A. CURCHOD

Téléphone CLARENS 391

VERRAT

approuvé est à la disposition des éleveurs chez Pierre BUCHS, au Gaz, Bulle.

A vendre

une vachette pie noire, chez M. Gremion Jacques, à La Tour.

AVIS aux draîneurs.

Pour cause de service militaire, le soussigné donnerait en tâche ou à la journée le creusage et le remblayage d'environ 120.000 mètres de tranchées divisés en plusieurs lots. Paiement intégral à la quinzaine.

MORET Firmin, draineur, à Blaz.

B. Pégaitaz

dentiste, BULLE reprendra ses consultations le 2 Mars.

GRANDS MAGASINS

DES

Chaussures Modernes S. A.

succ. de

TH. STÖCKLI

Place du Tilleul

BULLE

Toujours les mieux assortis en CHAUSSURES EN TOUS GENRES

Prix modérés.

Spécialité de CHAUSSURES faites à la main.

Escompte 3 %.

Visitez les étalages.

A vendre

un poulailler complètement démontable, couvert en tuiles avec 11 jeunes poules bonnes pondeuses. S'adresser sous P 348 B, à Publicitas S. A., Bulle.

A vendre

un tas de fumier. S'adresser à Charles Ducrot, à La Tour.

On cherche

à Bulle ou environs, pour de suite ou époque à convenir, un beau logement de 4 ou 5 chambres et dépendances. Faire offre sous P 354 B, à Publicitas S. A., Bulle.

Perdu

une broche en or entre Bulle et Gruyères ou en ville. Prière de la rapporter contre bonne récompense à Publicitas, Bulle.

Propriété à louer.

A louer pour le 25 mars ou commencement avril, à proximité de Bulle et de Broc, une petite propriété comprenant maison d'habitation, grange, écurie, buanderie, eau attenante, lumière, jardins avec arbres fruitiers et un peu de terre; conviendrait pour marchand de bétail ou tout autre commerce. A reprendre, suivant désir, une bonne vache laitière et un bon tas de fumier. S'adresser sous P 353 B, à Publicitas S. A. Bulle.

CH. DEMIERRE

médecin-dentiste BULLE ABSENT jusqu'au 4 mars.

Bons bûcherons

sont demandés pour la France Bon gage. S'adresser à M. L. Späth, au Cheval-Blanc, Bulle.

